

LE JOURNAL

DES ANNONCES LEGALES & APPELS D'OFFRES

HEBDO N° 1271 Du 18 Juin 2026 - Dossier de presse 22/P99 - Dépôt légal 2000/0137

ISSN 1114-3444 - Tél.: (05 22) 83 83 96 / 25 92 11 - Fax : (05 22) 85 44 62 - Adresse : OUAHA ILOT D Commerces/Mag. N° 28 - Casa-Anfa

Prix : 5 DH Directrice de Publication : LAILA DAHRAOUI Rédacteur en Chef : EL MOKHTAR DAHRAOUI

AL-DARWISH : LA PÊCHE EST UN SECTEUR PROMETTEUR... ET LA NUMERISATION DES ENCHERES AMELIORE LA GOUVERNANCE.

Zakia Driouch, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural, de l'Eau et des Forêts, chargée de la Pêche maritime, a déclaré que " la restructuration du système de commercialisation des produits de la mer dans notre pays fait partie de la Feuille de route pour la Pêche maritime 2025-2027, qui vise à renforcer la gouvernance des circuits de commercialisation ", expliquant que " le ministère a pris une série de mesures, dont la première consiste à développer l'infrastructure nationale des principaux marchés aux poissons

Le pays dispose désormais d'un réseau performant de 76 marchés, dont 15 marchés de nouvelle génération, construits grâce à un budget de 635 millions de dirhams, en plus de 45 marchés couvrant tous les villages de pêcheurs et équipés de points de débarquement. " Lors de la séance hebdomadaire de questions orales à la Chambre des représentants lundi, Driouch a confirmé " l'existence de dix marchés secondaires de gros situés en dehors des ports, achevés pour un coût de 655 millions de dirhams, et de deux marchés supplémentaires en construction à Nador et Fès pour un coût de 95 millions de dirhams, en plus de huit marchés de détail modernes à proximité des ports, dont la mise en service est prévue pour 2027. " Le même responsable gouvernemental a ajouté que " des mesures ont également été prises pour développer le système numérique de suivi des ventes de poisson sur ces marchés, en commençant par la numérisation de la déclaration des captures, étape obligatoire avant le début de la vente aux enchères publiques ", annonçant qu' " environ 70 marchés de gros de poisson et centres industriels de tri de poisson s'appuient désormais sur la numérisation de la vente aux enchères publiques, grâce à un investissement de 34 millions de dirhams ". La secrétaire d'État a ajouté : " 24 dispositifs innovants de pesage des quantités déchargées par la flotte de pêche dans les eaux glacées de Dakhla ont été mis en place, reposant sur un système électronique de pointe et représentant un investissement de 45 millions de dirhams. " Elle a également souligné " la généralisation de l'utilisation de caisses standardisées et d'unités de production de glace, grâce à un investissement de 365 millions de dirhams visant à moderniser le système de manutention et à améliorer les conditions de qualité. Sur ce montant, 234 millions de dirhams ont été alloués à la fourniture de 6 millions de caisses stan-

dardisées au marché national, destinées à remplacer les caisses en bois. Par ailleurs, les bateaux de pêche traditionnels ont été équipés de caisses isothermes pour un coût de 93



millions de dirhams, et le réseau d'unités de production de glace, développé en partenariat avec le secteur privé, compte désormais plus de 100 unités. "Driouch a également rappelé " l'orientation stratégique actuelle visant à transformer l'initiative " Poisson à un prix raisonnable " en un projet structurel et modèle durable, après le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour la création d'un réseau national de magasins de pois-

son congelé et transformé, selon un modèle organisé qui contribue à renforcer l'approvisionnement national tout au long de l'année ", soulignant que " les prix des sardines, qui constituent 80 % de la production nationale, ont été libéralisés en vertu de la loi n° 104.12 relative à la liberté des prix et à la concurrence ". La même responsable a poursuivi son discours en expliquant le processus légal et réglementaire qui suit le déchargement des produits de la pêche au Maroc, soulignant que " le processus doit passer par l'Office national des pêches, qui est légalement habilité à percevoir les retenues et à payer les droits, tels que les cotisations à la sécurité sociale, la couverture sanitaire maritime et les retenues des fournisseurs. " Dans le même contexte, le secrétaire d'État chargé de la pêche maritime a signalé " avoir constaté certaines difficultés liées à l'existence de chèques impayés ou sans provision, ce qui a incité l'Office national des pêches à engager des poursuites judiciaires et à organiser des réunions avec des professionnels, permettant ainsi de rétablir la situation dans son ordre réglementaire ; celui-ci étant actuellement basé soit sur des garanties bancaires ou des chèques certifiés, soit sur un virement direct sur le compte de l'Office national des pêches. " Le même responsable a souligné que " la feuille de route 2025-2027, qui prolonge le plan 'Halieutis', comprend un axe stratégique visant à renforcer la position du Maroc sur le marché international tout en préservant les ressources marines ", notant à cet égard que " des travaux sont en cours pour restructurer le tissu industriel en vue de la valorisation des produits de la mer, afin de créer des activités à forte valeur ajoutée et d'accroître la compétitivité des unités de valorisation ". Pour présenter les résultats de ces efforts, Driouch a cité des données de 2023, qui enregistraient des transactions d'exportation d'environ 31 milliards de dirhams, dont 26 milliards de dirhams en valeur nette, avec un taux de croissance annuel de 5 % sur la période 2010-2025, tandis que les investissements privés dans ce domaine s'élevaient à 1,26 milliard de dirhams, avec un taux de croissance annuel de 11 %, et l'on prévoit la création de plus de 1 035 emplois directs dans le secteur de l'industrie de la pêche maritime d'ici la fin de cette année. ■

NOTRE SITE EST OFFICIELLEMENT
EN LIGNE



Économie



les annonces légales



Finance



Sport



Marketing

VISITEZ NOTRE SITE OFFICIEL
www.lejournaldesannonces.ma



HANY COMMUNICATION

- *Agence Conseil en Communication et Publicité
- * Etude et conseil
- * Stratégie de Communication.
- * Campagnes Médias
- * Conception et Réalisation

Tél.: 0522.83.83.96 / 0522.25.92.11
GSM : 0661.181.574 / 0673.466.458
E-Mail: hanycommunication@gmail.com
www.lejournaldesannonces.ma

INFORMATIONS

LES PRIX DE FABRICATION SONT EN BAISSSE.

Le Haut-Commissariat à la Planification a indiqué que l'indice de la production manufacturière, hors raffinage du pétrole, a enregistré une baisse de 1,4 % au cours du premier trimestre 2026 par rapport à la même période en 2025.

Le Haut-Commissariat à la Planification a expliqué dans son dernier communiqué de presse sur l'indice de production industrielle, énergétique et minière que ce déclin est principalement dû à une baisse de la production dans les secteurs suivants : " fabrication d'autres produits non métalliques " (-8,6 %), " industries alimentaires " (-3,5 %), " fabrication de vêtements " (-8,1 %), " fabrication de matériel électrique " (-11,3 %), " fabrication de produits métalliques hors machines et équipements " (-5,8 %), " industrie chimique " (-1,4 %) et " industrie minière " (-8,9 %). À l'inverse, la production a augmenté de

4,5 % dans le secteur de l'industrie automobile ", de 28,2 % dans celui de l'industrie pharmaceutique ", de 7,1 % dans celui de la " fabrication de matériel d'information, de produits électroniques et optiques " et de 2,1 % dans celui de l'industrie des boissons ".Concernant l'indice des industries extractives, il a diminué de 1,9 % ; cela s'explique par une baisse de 2,0 % dans les " autres industries extractives " et une hausse de 0,7 % dans les " métaux ferreux ". Quant à l'indice de production d'électricité, il a enregistré une baisse de 3,7 %..■



la " fabrication d'autres moyens de transport ", de 4,5 % dans celui de l'industrie pharmaceutique ", de 7,1 % dans celui de la " fabrication de matériel d'information, de produits électroniques et optiques " et de 2,1 % dans celui de l'industrie des boissons ".Concernant l'indice des industries extractives, il a diminué de 1,9 % ; cela s'explique par une baisse de 2,0 % dans les " autres industries extractives " et une hausse de 0,7 % dans les " métaux ferreux ". Quant à l'indice de production d'électricité, il a enregistré une baisse de 3,7 %..■

Pour Vos Annonces Contactez :

Tél.: 05 22 83 83 96

05 22 25 92 11

FAX : 05 22 85 44 62

LE JOURNAL

DES ANNONCES LEGALES & APPELS D'OFFRES

Directrice de Publication

LAILA DAHRAOUI

Rédacteur en Chef

EL MOKHTAR DAHRAOUI

Directeur Général

EL MOKHTAR DAHRAOUI

E-mail :

hanycommunication@menara.ma

hanycommunication@gmail.com

Conception et mise en page

HANY COMMUNICATION

Mme.NADIA HAMZAOU

Mr. Abderrazak KAMAL IDRIS

Mr. Amine CHOUIBA

Secrétariat

NADIA HAMZAOU

Imprimerie ECOPRINT

Distribution HANY COMMUNICATION

CABINET RACH CONSULTING

*Tenue de Comptabilité

*Conseil Juridique et Fiscal

* Recouvrement et Contentieux

Résidence R.A.T.C Imm.4 N° 5 Hay El Qods Bernoussi Casablanca

Tél. : 06.68.41.13.88/ 06.62.08.41.71 Tél/Fax : 05 22 75 73 86

E-mail : rach_consulting@hotmail.fr

ANNONCES LEGALES & APPELS D’OFFRES

AUDIREC -SARL-
36 A, BD D'ANFA - CASABLANCA
TEL : 05 22 27 78 79 / 05 22 27 67 83
FAX : 05 22 20 22 09
FONCIERE DASSOULI -SARL -
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL SOCIAL DE 100.000,00 DIRHAMS
SIEGE SOCIAL : 332, BOULEVARD BRAHIM
ROUDANI, (5^{EME} ETAGE, APPT N°21,
RESIDENCE RAYHANE QUARTIER
MAARIF - CASABLANCA.
CONSTITUTION

I - Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Casablanca du 06 Mai 2026, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination: FONCIERE DASSOULI -SARL -
Objet sommaire :L'acquisition (en fonds propres ou avec des financements divers) de biens immobiliers de tout types (terrains, locaux commerciaux, immeubles, appartements en habitations), à des fins d'investissement locatif ou d'exploitation desdits biens immobiliers ;
-Le développement immobilier, la location immobilière et la promotion immobilière en général ;
-La construction d'immeubles, notamment les résidences d'habitations ... ;
-L'achat, l'exploitation, la location de terrains et immeubles ...
Siège social: 332, Boulevard Brahim Roudani, (5^{ème} étage, Appt n°21, Résidence Rayhane Quartier Maarif - Casablanca

Durée : 99 années à compter de la date de son immatriculation au registre de commerce.
Capital social : Le capital social est fixé à Cent Mille Dirhams (100.000,00 DH). Il est divisé en mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent dirhams (100,00 DH) chacune, toutes souscrites et libérées intégralement, et attribuées comme suit :
M. Ghali DASSOULI : Qualité Nu-propriétaire 250 parts
SALI Capital SARL-AU (rep. M. Hicham DASSOULI) :

Qualité Nu-propriétaire 250 parts
M. Mohamed Abdou DASSOULI :
Qualité Usufruitier 500 parts (usufruit)
TOTAL 1.0 rts
Les associés :*M. Ghali DASSOULI, de nationalité marocaine, né le 11/12/2003, demeurant à 06 rue Ait Rkha AV BIR KACEM SOUISSI, RABAT, titulaire de la carte d'identité nationale n° AA119283 ; (nu-propriétaire)
*La société "SALI Capital- SARLAU", société à responsabilité limitée d'associé unique, au capital de 10.000,00 DH, de droit marocain, ayant son siège social au 332, Boulevard Brahim Roudani, Etage 5, Apt 21, Résidence Rayhane, Quartier Maarif -Casablanca, immatriculée au Registre du commerce de Casablanca sous le numéro 725415, représentée par M. Hicham DASSOULI CIN N° BK379352 en qualité d'associé unique. (nu-propriétaire)
*Mohamed Abdou DASSOULI, de nationalité marocaine, né le 15/09/1963, demeurant à

Dr Lamzabienne Ouled Moussa Ville Verte Bouskoura Nouaceur Casablanca, titulaire de la carte d'identité nationale n° A254885 ; (usufruitier)
Gérance :La société est gérée, pour une durée de trois années par le gérant unique : M. Hicham DASSOULI, CIN N° BK379352.
Année sociale : Du 1^{er} Janvier au 31 Décembre.
Bénéfices : 5 % à la réserve légale, le solde reste, à la disposition des associés pour le distribuer après dotation à un compte de réserve ou le reporter à nouveau.
II - Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Casablanca, le 10 Juin 2026 sous n° 1028449.
III - La société est immatriculée au registre de commerce de Casablanca sous le numéro analytique 734015 en date du 10 Juin 2026.
POUR EXTRAIT
ET MENTION
LA GERANCE

BMG RENT CAR SARL
CONSTITUTION

Au terme d'un acte sous seing privé enregistré à Casablanca Le 02/06/2026 Il a été établi le statut d'une société à responsabilité limitée à associé unique dont les caractéristiques sont les suivants :
*Dénomination : BMG RENT CAR SARL
*La société a pour objet : LOCATION DE VOITURE SANS CHAUFFEUR.
*Siège social: MAGASIN N°88 RDC GROUPE F RUE 180 HAY ALOULFA

CASABLANCA
*Capital social : est fixé à 500 000.00 DH (CINQ CENT MILLE DIRHAMS).
*Durée : 99 ans
*Gérance : la société est gérée par le gérant unique : Mr. BRAHIM BARGHOUT
*RC : N°733943.
Les formalités juridiques ont été effectuées auprès du tribunal de commerce de Casablanca, le 10/06/2026 sous le N°1028346.

“MODPLUS”
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
E ASSOCIE UNIQUE
SIEGE SOCIAL : 197 BD LA RESISTANCE
ETG 6 - CASABLANCA

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 31/03/2026, l'associée unique a décidé ce qui suit :
-La dissolution anticipée de la société à compter de ladite date.
-La fixation du siège de liquidation au : 197 BD LA RESISTANCE 6^{ème} ETAGE, CASABLANCA;
-La nomination de Madame AIT EL MAHDI KHADIJA en qualité de liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les opérations de liquidation et effectuer toutes les formalités légales.
DEPOT : Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 14/05/2026 sous le n° 1024867.

“M2A CAPITAL”
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
SIEGE SOCIAL : 197 BD LA RESISTANCE
6^{EME} ETAGE, CASABLANCA

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 26/11/2025, les associés de la société Ont décidé ce qui suit:
-Rapport du liquidateur sur l'ensemble des opérations de liquidation,
-Examen et approbation du compte de liquidation,
-Quitus au liquidateur et décharge de son mandat,
-Constatation de la clôture de liquidation,
-La radiation définitive de la société du registre de commerce de Casablanca,
-Pouvoirs en vue des formalités.
DEPOT : Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 22/05/2026 sous le n° 1026383.

“TICHKA BEST FOOD”
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
SIEGE SOCIAL : 195 BD BORDEAUX
REZ DE CHAUSSE, CASABLANCA

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 26/02/2026, les associés de la société Ont décidé ce qui suit :
-Rapport du liquidateur sur l'ensemble des opérations de liquidation,
-Examen et approbation du compte de liquidation,
-Quitus au liquidateur et décharge de son mandat,
-Constatation de la clôture de liquidation,
-La radiation définitive de la société du registre

de commerce de Casablanca,
-Pouvoirs en vue des formalités.
DEPOT : Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 17/04/2026 sous le n° 1020891.

« MS TRANSFORMATION »
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
A ASSOCIE UNIQUE
AU CAPITAL DE 100.000 DHS
SIEGE SOCIAL : 14 RUE IBNOU FARIS
ETG 2 APPT N 3 MAARIF, CASABLANCA
ICE : 003975471000058

Aux termes des statuts en date du 29/04/2026, il a été décidé ce qui suit :
Dénomination : «MS TRANSFORMATION» SARLAU.
OBJET SOCIAL : L'exploitation d'activités de restauration et de traiteur.
SIEGE SOCIAL : 14 RUE IBNOU FARIS
ETG 2 APPT N 3 MAARIF, CASABLANCA.
ASSOCIE : Madame SAHAR MAKAR:
1000 parts sociales
CAPITAL SOCIAL : 100.000,00 DHS
DUREE : 99 ans
GERANCE : Madame SAHAR MAKAR, est nommée en qualité de gérante unique de la société pour une durée indéterminée.
DEPOT : le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de Casablanca le 22/05/2026 sous le N° RC : 731929.

ANNONCES LEGALES & APPELS D’OFFRES

ITALGEST TRANS SARLAU RC CASABLANCA: 733 601 CONSTITUTION Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15/04/2026, à Casablanca, il a été constitué une SARLAU : Dénomination : ITALGEST TRANS SARLAU Objet : Transport de marchandise et travaux divers. Associé: Mr YAHYA EL ABBASSI: 1000 Parts. Siège social : 96, Bd D'ANFA ETAGE N°01 APPARTEMENT N°11 RESIDENCE LE PRINTEMPS D'ANFA CASABLANCA. Capital social : 100.000,00 Dirhams. Durée: Quatre-vingt-dix-neuf (99) années à dater du jour de son immatriculation au R.C. Année sociale: du 1er janvier au 31 décembre ; Gérance: Mr YAHYA EL ABBASSI. Le dépôt légal a été effectué auprès de tribunal de commerce de Casablanca sous le numéro 1028041 le 08/06/2026. POUR EXTRAIT ET MENTION	Capital social: 100.000,00 Dirhams. Durée : Quatre-vingt-dix-neuf (99) années à dater du jour de son immatriculation au R.C. Année sociale: du 1er janvier au 31 décembre ; Gérance: Mr MOHAMED BADAL. Le dépôt légal a été effectué auprès de tribunal de commerce de Casablanca sous le numéro 1028402 le 09/06/2026. POUR EXTRAIT ET MENTION	3- La signature unique de Mr BAHA SALAH ou la signature conjointe de Mr. BAHAMOHA MED ET Mr BAHA MUSTAPHA. 4- Transfert de siège social : *Ancienne adresse : CASABLANCA, 52-54 BD CHEFCHAOUNI AIN SEBAA. *Nouvelle adresse : CASABLANCA, IMMEUBLES N°8ANGLE BOULEVAERD CHEFCHAOUNI ET ALLEE DES TREILLE AIN SEBAA. 5- Radiation de l'ancienne adresse : CASABLANCA, 52-54 BD CHEFCHAOUNI AIN SEBAA. III - légal a été effectué auprès du Greffe du Tribunal de commerce de Casablanca, le 18/03/2026 sous le numéro 1024241. POUR EXTRAIT ET MENTION LA GERANCE	II- Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de commerce de Casablanca, le 11 juin 2026 sous n° 1028795 POUR EXTRAIT ET MENTION LE LIQUIDATEUR	Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 07/04/2026, -L'associé unique décide de transférer le siège social précédemment fixé à 131 Bd d'Anfa Résidence Azur Bureau N° 11 B CASABLANCA. A l'adresse suivante :63 angle avenue Mehdi Ben Barka et Rue Al Boustane Souissi Rabat. -Modification de l'article 4 des statuts; -Refonte et mises à jour des statuts; -Pouvoirs à donner. DEPOT : Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de RABAT le 26/05/2026, sous le numéro 203395.	ADMINISTRATION : La société est administrée et gérée par : Mme SHAIMI ZINEB, de Nationalité Marocaine, titulaire de la C.I.N. n° AB 252754. Mme NOURA ESSOUFI, de nationalité Marocaine, titulaire de la CIN n° BL115061. ANNEE SOCIALE : L'année sociale commence le 1er Janvier et finit le 31 décembre II- Le dépôt légal a été effectué au tribunal du commerce de Casablanca .														
BADAL IMMO SARL AU RC CASABLANCA: 733 979 CONSTITUTION Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 22/05/2026, à Casablanca, il a été constitué une SARLAU : Dénomination: BADAL IMMO SARLAU Objet : Promotion immobilière ; Construction et Travaux divers. Associé: Mr MOHAMED BADAL: 1000 Parts. Siège social: 96, Bd D'ANFA ETAGE N°01 APPARTEMENT N°11 RESIDENCE LE PRINTEMPS D'ANFA CASABLANCA.	EQUIPEMENT CHEFCHAOUNI SARL.SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE : 100.000,00 DHS SIEGE SOCIAL: IMMEUBLE 8N°8 ANGLE BOULEVARD CHEFCHAOUNI ET ALLEE DES TREILLES AIN SEBAA. -CASABLANCA- CESSION DES PARTS SOCIALES. APPROBATION DE LA CESSION DES PARTS SOCIALES. TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL. MODIFICATION STATUTAIRE. I - Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 18/03/2026, Les associés de la Société " EQUIPEMENT CHEFCHAOUNI SARL ", a notamment décidé : Cession de parts sociales de (520) parts sociales. *Approbation de la Cession de : Cinq Cent Vingt (520) parts sociales appartenant à Mr. BAHA SALAH au profit de Mr. BAHA MOHAMED ET Mr. BAHA MUSTAPHA. <table><tr><td>Mr. BAHA SALAH</td><td>48.000,00 DHS</td></tr><tr><td>Mr. BAHA MOHAMED</td><td>26.000,00 DHS</td></tr><tr><td>Mr. BAHA MUSTAPHA</td><td>26.000,00 DHS</td></tr><tr><td>TOTAL</td><td>100.000,00 DHS</td></tr></table> 2- Nomination du gérant unique Mr BAHA SALAH.	Mr. BAHA SALAH	48.000,00 DHS	Mr. BAHA MOHAMED	26.000,00 DHS	Mr. BAHA MUSTAPHA	26.000,00 DHS	TOTAL	100.000,00 DHS	KB CLEAN -SARL- SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE, AU CAPITAL DE 10.000,00 DH SIÈGE SOCIAL : 64, RUE ABDELLAH EL MEDIOUNI - 1ER ÉTAGE - APPT 2 - CASABLANCA - RC : 669875 DISSOLUTION ANTICIPEE DE LA SOCIETE I- L'assemblée générale extraordinaire des associés de la société " KB CLEAN -SARL -", réunie le 20 mai 2026 a : -Décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable ; -Nommé en qualité de liquidateur pour une durée non limitée : Mme KAOUN BOUCHRA, CIN n° BK73942. -Fixé le siège de la liquidation au siège de la société sis au 64, Rue Abdellah El Mediouni - 1er étage - Appt 2 - Casablanca	Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 10/06/2026, il a été constitué une société à responsabilité limitée d'ayant les caractéristiques suivantes : Nature juridique : Société à responsabilité limitée au. Objet social : HABILLEMENT, JELLABAS (MARCHAND D'EFFETS COMMUNS D') EN DÉTAIL. Siege social : MAG RDC N° 9& 10 ATTADAMOUNE 2 IMM I.1 MEKNES. Durée : 99 ans. Capital social : 10 000 dirhams Associé : Mr MOHAMMED LAGHLIMI Parts sociales : Mr MOHAMMED LAGHLIMI 100 parts de 100 dhs chacune La gérance : Mr MOHAMMED LAGHLIMI . Dépôt légal effectuée au Greffier du Tribunal de 1ère instance Meknès, le 12/06/2026. RC N° 68277.	"BLUEPRINT CONSULTING" SARL I- CONSTITUTION D'UNE SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE Aux termes d'un acte sous seing privé à Casablanca, le 12/05/2026, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée, dont les caractéristiques sont les suivantes : DENOMINATION: " BLUEPRINT CONSULTING "سارل OBJET SOCIAL : La société a pour objet : Conseil de gestion. SIEGE SOCIAL : Le siège social est fixé à Casablanca : : 13, RUE AHMED EL MAJJATI RES LES ALPES 1ER ETAGE N° 8 QUARTIER MAARIF CASABLANCA. DUREE : La durée de la société est fixée à 99 ans, CAPITAL SOCIAL : Le capital social s'élève à 100.000,00 DH. Il est divisé en 1000 parts sociales de 100,00 dirhams chacune, à souscrire et à libérer du quart lors de la souscription. Les parts sociales sont attribuées à <table><tr><td>Mme NOURA ESSOUFI</td><td>50 000.00 DHS</td></tr><tr><td>Mme SHAIMI ZINEB</td><td>50 000.00 DHS</td></tr><tr><td>TOTAL</td><td>100 000.00 DHS</td></tr></table>	Mme NOURA ESSOUFI	50 000.00 DHS	Mme SHAIMI ZINEB	50 000.00 DHS	TOTAL	100 000.00 DHS	Au terme d'un acte sous seing privé enregistré à Casablanca Le 18/03/2026 Il a été établi le statut d'une société à responsabilité limitée à associé unique dont les caractéristiques sont les suivants : *Dénomination : MARRON D'ORE SARLAU *La société a pour objet : Salon de thé " Café ". *Siège social: LOTISSEMENT SHEMS AL MADANI 2 LOT N°44 MEDIOUNA CASABLANCA *Capital social : est fixé à 100 000.00 DH (CENT MILLE DIRHAMS). *Durée : 99 ans *Gérance : la société est gérée par le gérant unique : Mr. ABDELMAJID ET TOUMI *RC : N°734201. Les formalités juridiques ont été effectuées auprès du tribunal de commerce de Casablanca, le 11/06/2026 sous le N°1028628.
Mr. BAHA SALAH	48.000,00 DHS																		
Mr. BAHA MOHAMED	26.000,00 DHS																		
Mr. BAHA MUSTAPHA	26.000,00 DHS																		
TOTAL	100.000,00 DHS																		
Mme NOURA ESSOUFI	50 000.00 DHS																		
Mme SHAIMI ZINEB	50 000.00 DHS																		
TOTAL	100 000.00 DHS																		

FIDUCIAIRE NOTRE SIEGE FIDUNSI

Avec une variété de service supplémentaire :

- * Domiciliation Juridique
- * Centre d’affaire
- * Conseil Juridique, fiscal et comptable
- * Tenue de comptabilité
- * Diagnostic des entreprises
- * Audit

Adresse : Angle Bd Mohamed 5 Et Rue Ait Ba Amrane Mohamed V Center b Etage 9 N° 907 - Casablanca -

Tél. : 05 22 40 71 73 - 05 22 40 71 74 Fax : 05 22 40 71 73

NOTRE FIDUCIAIRE C’EST VOTRE SIEGE

ANNONCES LEGALES & APPELS D’OFFRES

"OPTIMALASSET MANAGEMENT" SARL CAPITAL SOCIAL : 100.000,00 DIRHAMS SIEGE SOCIAL: 174, BD ZERKTOUNI ET MOUSSA BNOU NOUSSAIR 7^{ÈME} ETAGE N° 16- CASABLANCA R. C. : 733647 - I.C.E. 003959485000030 CONSTITUTION Au termes d'un acte sous seing privé daté de 29 AOUT 2025, il a été établi lesstatuts d'une Société A Responsabilité Limitée, dont les caractéristique sont les suivantes : DENOMINATION: <<OPTIMALASSET MANAGEMENT>> SARL SIEGE SOCIAL: 174, BD ZERKTOUNIET MOUSSA BNOU NOUSSAIR 7^{ème} ETAGE N° 16- CASABLANCA OBJET : La Société a pour objet tant au Maroc qu'à l'étranger - Conseil financier ; - Conseil en organisation des entreprises; - Plus généralement, effectuer toutes opérations industrielles, commerciales, mobilières, ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement aux objets sus énoncés ou susceptibles de favoriser le développement de la société.. DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre de commerce CAPITAL SOCIAL: Le capital social est fixé à la somme de 100.000,00 DH, il est divisé en 1000 parts attribuées par - MME AARAB SALMA 500 PARTS, AARAB NOUH 500 PARTS GERANCE: La société est gérée par MME AARAB SALMA (CIN:BE911311), Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 09 JUIN 2026 sous N° 1028101. POUR EXTRAIT ET MENTION FALL CREEK FARM AND NURSERY MAROC SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE A ASSOCIE UNIQUE AU CAPITAL DE 25.521.500,00 DIRHAMS SIEGE SOCIAL : 49, RUE AHMED BARAKAT REZ-DE-CHAUSSEE, N°3 MAARIF CASABLANCA (MAROC) RC : 590077 IF : 53815709 TP : 35705500 ICE : 003282116000031 Suivant les décisions extraordinaires de l'associé unique en date du 19/05/2026, il a été décidé ce qui suit : 1.Modification de l'objet social de la Société ; 2.Augmentation du capital social de la Société d'une somme de 36.000.000,00 MAD, pour le porter de 100.000,00 MAD à 36.100.000,00 MAD, par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles ; 3.Constatacion de la réalisation définitive de l'augmentation de capital et de la nouvelle répartition du capital ; 4.Réduction du capital social de la Société d'un montant de 10.578.500,00 MAD, pour le ramener de la somme de 36.100.000,00 MAD à 25.521.500,00 MAD, par absorption des pertes cumulées ; 5.Constatacion de la réalisation de la réduction du capital et de la nouvelle répartition du capital ; 6.Modification corrélatve et refonte des statuts ; 7.Pouvoirs à conférer en vue de l'accomplissement des formalités légales. Le dépôt a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 10/06/2026 sous le n°1028442.	SORENO CONSULTING SARL TEL : 05 22 28 20 40 CONSTITUTION D'UNE SARL I-Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 2 juin 2026, il a été constitué une S.A.R.L., dont les caractéristiques sont les suivantes : DENOMINATION: "JOSSOUR SPARTEL " SARL OBJET : La Société a pour objet : -Bureau d'études. -Promotion immobilière. -Expertise relative au bâtiment ; -Contrôle des plans d'exécutions et travaux ; -Assistance maîtrise d'ouvrages ; -Montage financier des projets. DUREE : 99 années. SIEGE SOCIAL : 122 , Rue de Fès Appt 1 Tanger. CAPITAL SOCIAL : 100.000, 00 DHS divisé en 1000 parts de 100 DHS chacune attribuées aux associés : La société JOSSOUR GROUP 800 PARTS Mlle LEMAYET FATIMA 200 PARTS LA GERANCE : Mr ATIK SAAD EDDINE, est nommé gérant unique de la société pour une durée illimitée. ANNEE SOCIALE : Année civile. Le dépôt légal a été effectué en ligne au tribunal de commerce de Tanger sous le Numéro 307464 le 10/06/2026. La société est immatriculée au registre de commerce sous le Numéro 176637 le 10/06/2026. " AS I L A M A R " S.A.R.L. SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 100.000,00 DIRHAMS SIEGE SOCIAL - CASABLANCA - 273, BD. MOHAMMED V R.C. N° 162.485 L'Assemblée Générale Tant Ordinaire qu'Extraordinaire en date du 06.05.2026 a pris la décision de non dissolution anticipée et continuation de la société malgré la perte de plus des ¾ du capital social. Le Dépôt Légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca le 01.06.2026 sous numéro 1026994. POUR EXTRAIT ET MENTION " AQUA PROCEDE " S.A.R.L. SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 1.000.000,00 DIRHAMS SIEGE SOCIAL - CASABLANCA - 273, BD. MOHAMMED V R.C. N° 172.579 - I.F. 40150675 L'Assemblée Générale Tant Ordinaire qu'Extraordinaire en date du 11.05.2026 a pris la décision de non dissolution anticipée et continuation de la société malgré la perte de plus des ¾ du capital social. Le Dépôt Légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca le 01.06.2026 sous numéro 1026993. POUR EXTRAIT ET MENTION DICKSSON BUSINESS & LAW FIRM 23, RUE JEAN JAURES, QUARTIER GAUTHIER, 20060 CASABLANCA, MAROC TELEPHONE : +(212) 808 526 065 AVIS DE CHANGEMENTS STATUTAIRE RS LINE SARLAU Suivant acte sous seing privé en date du 14/04/2026 à Casablanca, L'Assemblée Générale	Extraordinaire tenue à la même date, la société à responsabilité limitée à associé unique RS LINE sarlau Inscrite au Registre de commerce de Casablanca sous le numéro 724013 a adoptée à l'unanimité des associés les résolutions suivantes : 1.Approbation de l'ouverture d'une succursale de la société au : N° 653, Rue Goulmima, Bourgogne à Casablanca au Maroc. 2.Formalités et pouvoirs. Le dépôt légal a été effectué auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca en date du 25/05/2026 sous référence N° 1026667. Déclaration de Modification déposée au Registre de commerce de Casablanca en date du 25/05/2026 sous référence N° 22848. LIVING LINES SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE : 100.000,00 DIRHAMS SIEGE SOCIAL : 30 BD RAHAL EL MASKINI ETG 2 APT 5 CASABLANCA RC : 734231 AVIS DE CONSTITUTION Suivant acte SSP du 04/06/2026, il est établi les statuts d'une SARL ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : "LIVING LINES" - SARL Objet principal : - IMMEUBLES, PROMOTEUR IMMOBILIER Capital social : 100.000,00 DHS divisé en 1000 parts de 100 Dhs chacune ces parts ont été souscrites en numéraire comme suit: *M.SABIL Abdelmoula à concurrence à 500 parts *M. SABIL Abdellatif à concurrence à de 500 parts Siège Social: CASABLANCA, 30 BD RAHAL EL MESKINI ETG 2 APT 5. Gérance : la société sera cogérée par M.SABIL Abdelmoula & M. SABIL Abdellatif. Durée : 99 ans. Le Dépôt légal est effectué au tribunal de commerce de Casablanca le 11/06/2026 sous le numéro 1028678 et inscrit au RC N°734231. COMPAGNIE MAROCAINE DES ASCENSEURS, SARL-AU CONSTITUTION D'UNE SOCIETE Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Casablanca du 03/06/2026, il a été constitué une société à responsabilité limitée dénommée "COMPAGNIE MAROCAINE DES ASCENSEURSB", sise à Casablanca, 75, Bd Anfâ, Angle Rue Clos de Provence, 8ème étage, appt n° B103 - Casablanca. Objet : -La fabrication, l'importation, l'exportation, l'achat, la vente d'ascenseurs, monte-charge, escaliers mécaniques et trottoirs roulants, palans et tous moyens de levage, de manutention et des portes automatiques ; -L'installation et la pose de ces appareils ou portes automatiques ; -L'entretien, la réparation et la transformation des appareils installés par la société ou autres ; -Toutes opération se rattachant directement ou indirectement à l'objet principal indiqué ci-dessus ; -L'importation, l'exportation, l'achat, la vente, la représentation de toutes pièces de rechange de ces appareils ou portes automatiques ou de pièces nécessaires à leur entretien ; -La prise de participation directe ou indirecte dans toutes entreprises ou sociétés similaires ou connexes, par voie d'apports, de souscription, d'achats de titres ou droits sociaux, de fusion d'association ou autrement ; Durée : 99 à compter de la date de son immatriculation au registre de commerce. Capital social : Le capital social est fixé à la somme de 100.000 dh divisé en 1.000 parts	égales de 100 dh chacune, attribuées aux associés en contre partie de leurs apports à savoir la STE HIMVEST GROUP (400 parts) et Mr Abdennasser BOUAZZA (600 parts). Les associés : STE HIMVEST GROUP, RC n°78179, représentée par Mr Abdennasser BOUZZA et Mr Abdennasser BOUAZZA, Né le 26/01/1960, marocaine, demeurant à BD OULED HADDOU, N°13, HYLKRIMATE -Casablanca. CIN n° F52104. Gérance : la gérance est assurée par Mr Abdennasser BOUAZZA pour une durée illimitée. Registre de commerce : la société est immatriculée au registre de commerce de Casablanca sous le numéro 734191 le 11/06/2026. DICKSSON BUSINESS & LAW FIRM 34, RUE OCTOBRE, ETG 3, APPT 5, IMM AL AMRI, RACINE, 20060 CASABLANCA, MAROC TELEPHONE : +(212) 808 526 065 AVIS DE CONSTITUTION HORUS GUARDING SARL Suivant acte sous seing privé en date 01/06/2026 à Casablanca, il a été institué une société aux caractéristiques suivantes : Raison sociale : HORUS GUARDING Forme juridique : Société à responsabilité limitée. Objet sociale : Activités de sécurité privée. Siège social : LT Assakan Al Monaoar, 2^{ème} étage, Appt N°7, Casablanca Royaume du Maroc. Durée de la société : 99 ans. Capital social : 100.000,00 Dirhams en numéraire, divisé en 1.000 parts sociales avec une valeur nominale de 100 Dirhams, chacune. Gérant: Mr BOUKANNOUF Jaouad. Année sociale : du 01 janvier au 31 Décembre. Dépôt légal : Le dépôt légal a été effectué auprès du tribunal de commerce de Casablanca en date du 08/06/2026 sous référence N°1028228. Registre de commerce N° 733807 Casablanca. " CLINIQUE AL MADINA " SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE, AU CAPITAL DE 2.500.000,00 DIRHAMS SIEGE SOCIAL : CASABLANCA - 532 BOULEVARD PANORAMIQUE RC : 407.991 / ICE : 001630200000096 L'Aux termes de l'Assemblée Générale ExtraOrdinaire des associés en date du 24/03/2026, il a été constaté et décidé ce qui suit : -Révocation de M. Oussama BADOURI de ses fonctions de directeur médical -Nomination de Dr SAADIA ZAFAD en sa qualité de nouveau directeur médical de la clinique -Modification corrélatve des statuts II- Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Casablanca en date du 23 avril 2026 sous le numéro 1021947. POUR EXTRAIT ET MENTION LOGISTICS AND CUSTOMS COMPANY SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE D'ASSOCIE UNIQUE AU CAPITAL DE 100.000,00 DHS SIEGE SOCIAL : 9 PLACE AL YASSIR - RESIDENCE MANSOURIA 8EME ETAGE APPARTEMENT 16 ESPACE A/2 BIS - CASABLANCA RC : 692643 AVIS DE MODIFICATION Suivant au PV de l'AGE du 04/06/2026 de la Sté " LOGISTICS AND CUSTOMS COMPANY", sis à 9 PLACE AL YASSIR - RESIDENCE MANSOURIA 8EME ETAGE APPARTEMENT	16 ESPACE A/2 BIS CASABLANCA : Il a été décidé ce qui suit : -Ajouter à la dénomination sociale "LOGISTICS AND CUSTOMS COMPANY " le sigle suivant : " LACC " -Modification de l'objet social; -Question diverses Le Dépôt légal est effectué au tribunal de commerce de Casablanca le 12/06/2026 sous le numéro 1028886. FIDUCIAIRE SOLEIL MULTISERVICE " CONSTITUTION D'UNE SARL " 1) suivant acte sous seing privé en date du 19/05/2026 à Berrechid, il a été institué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes : -Dénomination sociale : ENGPE SOLUTION -Forme juridique : SARL -Social: 174 BD ZERKTOUNI ET MOUSSA IBNOU NOUSSAIR 7^{ÈME} ETAGE APPT 17 CASABLANCA -Capital : 100.000,00 dh. -Objet : Activités de placement de main-d'œuvre : interim et recrutement -Durée : 99 ans -Gérant: Mr MOUHIEDDINE MOHAMED. 2)le dépôt légal a été effectué au Tribunal de Commerce de Casablanca sous le numéro 1028529 du 12/06/2026 et la société a été inscrite au RC de Casablanca sous n° 734337. "CH PRIME CAPITAL - SARL " RC N° 733673 CONSTITUTION D'UNE SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE I - Aux termes d'un acte sous - seings privés à Casablanca en date du 02/06/2026, enregistré à la même ville le 08/06/2026, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée ayant les caractéristiques suivantes. 1°) ASSOCIES: Mr. CHAROUF ABDERRAHIM. Mr. CHAROUF BOUCHTA. 2°) DENOMINATION: CH PRIME CAPITAL - SARL 3°) OBJET : la société a pour objet : -Activité Principale : IMMEUBLES, PROMOTEUR IMMOBILIER. 4°) SIEGE SOCIAL : 64 RUE ABDELLAH EL MEDIUMI ETAGE 1 APPT N°2 DERB OMAR, CASABLANCA. 5°) DUREE : 99 années à dater du jour de la constitution. 6°) ANNEE SOCIALE : Commence le 1er Janvier et finit le 31 Décembre de chaque année. 7°) CAPITAL SOCIAL : 100.000,00 (CENT MILLE) dirhams divisés en 1000 (MILLE) parts de 100.00 (Cent) DH chacune, attribuées en rémunération d'apports en numéraire comme suit : *Mr. CHAROUF ABDERRAHIM: 500 parts *Mr. CHAROUF BOUCHTA: 500 parts 8°) GERANCE : Mr. CHAROUF ABDERRAHIM est désigné gérant unique de la société pour une durée illimitée. II- le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 08/06/2026 sous le numéro 1028118. C.E.C. AUDIT SYSTEMES 48, BOULEVARD DE PARIS - CASABLANCA TEL : 22 22 37 / 26 78 08 " ELEGANCE PROD " -S.A.R.L. CLOTURE DE DISSOLUTION SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 50.000,00 DIRHAMS	SIEGE SOCIAL : HAY EL QODS RES. BABAL BAIDA 2 IMM. 31 AN 1 SIDI BERNOUSSI CASABLANCA I- Suivant le procès verbal des résolutions extraordinaires en date du 16/04/2026, il a été décidé : - Lecture du rapport de la liquidatrice sur les opérations de liquidation et sur le compte définitif de la dissolution ; - Examen et approbation des comptes de la dissolution ; - Quitus à la liquidatrice ; - Constatacion du mali ou du bonus de la clôture de la dissolution ; - Questions diverses ; - Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités. II- Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de Commerce de Casablanca en date du 11 Juin 2026 sous n° 1028701. ZET.AUTOMOTIVE SARL RC CASABLANCA: 732415 CONSTITUTION Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15/05/2026, à Casablanca, il a été constitué une SARL : Dénomination: ZET.AUTOMOTIVE Objet: Marchand importateur des pièces de rechange et accessoires automobiles ; Réparation et entretien des véhicules automobiles. Associé: Mr ZAKARIA BLOUKID : 500 Parts, Mr ANASS KHANNOUS : 500 Parts. Siège social: 96, Bd D'ANFA ETAGE N°01 APPARTEMENT N°11 RESIDENCE LE PRINTEMPS D'ANFA CASABLANCA. Capital social : 100.000,00 Dirhams. Durée: Quatre-vingt dix-neuf (99) années à dater du jour de son immatriculation au R.C. Année sociale : du 1^{er} janvier au 31 décembre ; Gérance : Mr ZAKARIA BLOUKID. Le dépôt légal a été effectué auprès de tribunal de commerce de Casablanca sous le numéro 1027008 le 04/06/2026. POUR EXTRAIT ET MENTION " BS DC MAROC " SARLAU SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 200.000,00 DH SIEGE SOCIAL : TOUR CRYSTAL 1 ETG10 BD ALMOHADES C/O CASA MARINA BUSINESS CENTER CASABLANCA Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale en date du 10 Mars 2025, il a été constaté et décidé ce qui suit : - Transfert du siège social de " AVENUE ATTIBE MAHAJ RIAD CENTER 5 ETAGE BATIMENT 7 ET 8 HAY RIAD RABAT " vers " TOUR CRYSTAL 1 ETG10 BD ALMOHADES C/O CASA MARINA BUSINESS CENTER CASABLANCA ". Le dépôt légal a été effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Rabat le 13 Novembre 2025, sous le numéro 196969. Pour vos Annonces Contactez Tél.: 0522.83.83.96
--	---	---	---	--	--

ANNONCES LEGALES & APPELS D’OFFRES

DOMAINE MMA SARL AU CAPITAL DE 10.000 DH SIEGE SOCIAL ELMENZEH SAOIS OUED MAHMOUDA PROPRIETE DITE BELLE FONTAINE MEKNES AVIS DE CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDIANIERE ANNUELLE DES ASSOCIES DU 30 JUIN 2026 A 12H15 Mesdames et Messieurs Nous venons par la présente vous informés que vous êtes convoqués à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui aura lieu le 30 juin 2026 au siège social e la société à 12H15, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant : 1-Lecture du rapport du Gérant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2025. 2-Approbation des comptes 3-Affectation des résultats et quitus donné aux Gérants 4-Questions diverses 5-Pouvoir pour effectuer les formalités légales. Projet de texte des résolutions Première résolution L'assemblée générale après avoir entendu le rapport du Gérant l' approuve dans toute leur partie Elle approuve les comptes et les états de synthèses et les inventaires de l'exercice clos le 31 Décembre 2025 tels qu'ils ont été présenté et donne quitus au Gérant pour la gestion de l'exercice écoulé Deuxième Résolution L'Assemblée générale constate que l'exercice clos le 31 Décembre 2025 fait apparaitre une perte qu'elle décide de porter à nouveau. Quatrième Résolution Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une copie certifié conforme du présent procès verbal pour les formalités prévus par la loi. LE GERANT.	ETABLISSEMNT SOUIRAH SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 10.000.000 DH SIEGE SOCIAL QUARTIER INDUSTRIEL BOULEVARD DE L'INDUSTRIE ESSAOUIRA AVIS DE CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES DU 30 JUIN 2026 A 13H00 Mesdames et Messieurs Nous venons par la présente vous informés que vous êtes convoqués à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui aura lieu le 30 juin 2026 au siège social de la société HMMA GROUP à 13H00, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant : 1-Lecture du rapport du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2025. 2-Approbation des comptes 3-Affectation des résultats et quitus donné aux Administrateurs 4-Le cas échéant examen des conventions découlant de l'article 56 de la loi 17/95 5-Questions diverses 6-Pouvoir pour effectuer les formalités légales. Projet de texte des résolutions Première résolution L'assemblée générale après avoir entendu le rapport du conseil d'Administration et la lecture du rapport du commissaire aux comptes Elle approuve les comptes et les états de synthèses et les inventaires de l'exercice clos le 31 Décembre 2025 tels qu'ils ont été présenté et donne quitus au conseil d'Administration pour la gestion de l'exercice écoulé Deuxième Résolution L'Assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice clos au 31 Décembre 2025 au report à nouveau. Troisième résolution : L'Assemblée Générale après avoir entendu les explications du Président du conseil d'Administration prend acte de ce qui lui a été spécialement rendu compte des opérations visées aux articles 56 à 59 relatives aux sociétés anonymes à conseil d'administration de la loi 17/95 telle que modifiée et complétée par la loi 20-05 et son décret d'application dans lesquelles les administrateurs auraient un intérêt direct ou indirect. Elle renouvelle aux administrateurs pour l'exercice 2025 en tant que de besoin l'autorisation de passer de telles opérations conventions ou marchés. L'Assemblée générale décide de donner quitus de son mandat aux commissaires aux comptes Cinquième résolution Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une copie certifié conforme du présent procès verbal pour les formalités prévus par la loi. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.	ETABLISSEMENT AGOUZZAL ET CIE SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 10.000.000 DH SIEGE SOCIAL INDUSTRIEL ESSAOUIRA AVIS DE CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES DU 30 JUIN 2026 A 13H30 Mesdames et Messieurs Nous venons par la présente vous informés que vous êtes convoqués à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui aura lieu le 30 juin 2026 au siège social de la société HMMA GROUP à 13H30, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant : 1-Lecture du rapport du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2025. 2-Approbation des comptes 3-Affectation des résultats et quitus donné aux Administrateurs 4-Le cas échéant examen des conventions découlant de l'article 56 de la loi 17/95 5-Questions diverses 6-Pouvoir pour effectuer les formalités légales. Projet de texte des résolutions Première résolution L'assemblée générale après avoir entendu le rapport du conseil d'Administration et la lecture du rapport du commissaire aux comptes Elle approuve dans toute leur partie Elle approuve les comptes et les états de synthèses et les inventaires de l'exercice clos le 31 Décembre 2025 tels qu'ils ont été présenté et donne quitus au conseil d'Administration pour la gestion de l'exercice écoulé Deuxième Résolution L'Assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice clos au 31 Décembre 2025 au report à nouveau. Troisième résolution : L'Assemblée Générale après avoir entendu les explications du Président du conseil d'Administration prend acte de ce qui lui a été spécialement rendu compte des opérations visées aux articles 56 à 59 relatives aux sociétés anonymes à conseil d'administration de la loi 17/95 telle que modifiée et complétée par la loi 20-05 et son décret d'application dans lesquelles les administrateurs auraient un intérêt direct ou indirect. Elle renouvelle aux administrateurs pour l'exercice 2025 en tant que de besoin l'autorisation de passer de telles opérations conventions ou marchés. L'Assemblée générale décide de donner quitus de son mandat aux commissaires aux comptes Cinquième résolution Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une copie certifié conforme du présent procès verbal pour les formalités prévus par la loi. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.	L'Assemblée Générale après avoir entendu les explications du Président du conseil d'Administration prend acte de ce qui lui a été spécialement rendu compte des opérations visées aux articles 56 à 59 relatives aux sociétés anonymes à conseil d'administration de la loi 17/95 telle que modifiée et complétée par la loi 20-05 et son décret d'application dans lesquelles les administrateurs auraient un intérêt direct ou indirect. Elle renouvelle aux administrateurs pour l'exercice 2025 en tant que de besoin l'autorisation de passer de telles opérations conventions ou marchés. L'Assemblée générale décide de donner quitus de son mandat aux commissaires aux comptes Cinquième résolution Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une copie certifié conforme du présent procès verbal pour les formalités prévus par la loi. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.	SOCIETE MAROCAINE DU DEVELOPPEMENT DU SAHARA SMDS SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 90.000.000 DH SIEGE SOCIAL BD MOHAMMED V ROUTE D'AGADIR-GUELMIM AVIS DE CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES DU 30 JUIN 2026 A 15H00 Mesdames et Messieurs Nous venons par la présente vous informés que vous êtes convoqués à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui aura lieu le 30 juin 2026 au siège social de la société HMMA GROUP à 15H00, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant : 1-Lecture du rapport du conseil d'adminis-tration et du commissaire aux comptes sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2025. 2-Approbation des comptes 3-Affectation des résultats et quitus donné aux Administrateurs 4-Le cas échéant examen des conventions découlant de l'article 56 de la loi 17/95 5-Questions diverses 6-Pouvoir pour effectuer les formalités légales. Projet de texte des résolutions Première résolution L'assemblée générale après avoir entendu le rapport du conseil d'Administration et la lecture du rapport du commissaire aux comptes les approuve dans toute leur partie Elle approuve les comptes et les états de synthèses et les inventaires de l'exercice clos le 31 Décembre 2025 tels qu'ils ont été présenté et donne quitus au conseil d'Administration pour la gestion de l'exercice écoulé Deuxième Résolution L'Assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice clos au 31 Décembre 2025 au report à nouveau. Troisième résolution : L'Assemblée Générale après avoir entendu les explications du Président du conseil d'Administration prend acte de ce qui lui a été spécialement rendu compte des opérations visées aux articles 56 à 59 relatives aux sociétés anonymes à conseil d'administration de la loi 17/95 telle que modifiée et complétée par la loi 20-05 et son décret d'application dans lesquelles les administrateurs auraient un intérêt direct ou indirect. Elle renouvelle aux administrateurs pour l'exercice 2025 en tant que de besoin l'autorisation de passer de telles opérations conventions ou marchés. L'Assemblée générale décide de donner quitus de son mandat aux commissaires aux comptes Cinquième résolution Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une copie certifié conforme du présent procès verbal pour les formalités prévus par la loi. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.	AIRE.M.MESSAOUD SARL AU CAPITAL DE 100.000 DH SIEGE SOCIAL KM 11.5 AUTOROUTE CASA RABAT AIN SEBAA CASABLANCA AVIS DE CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDIANIERE ANNUELLE DES ASSOCIES DU 30 JUIN 2026 A 16H00 Mesdames et Messieurs Nous venons par la présente vous informés que vous êtes convoqués à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui aura lieu le 30 juin 2026 au siège social e la société à 16 H, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant : 1-Lecture du rapport du Gérant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2025. 2-Approbation des comptes 3-Affectation des résultats et quitus donné aux Gérants 4-Questions diverses 5-Pouvoir pour effectuer les formalités légales. Projet de texte des résolutions Première résolution L'assemblée générale après avoir entendu le rapport du Gérant l' approuve dans toute leur partie Elle approuve les comptes et les états de synthèses et les inventaires de l'exercice clos le 31 Décembre 2025 tels qu'ils ont été présenté et donne quitus au Gérant pour la gestion de l'exercice écoulé Deuxième Résolution L'Assemblée générale constate que l'exercice clos le 31 Décembre 2025 fait apparaitre une perte qu'elle décide de porter à nouveau. Quatrième Résolution Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une copie certifié conforme du présent procès verbal pour les formalités prévus par la loi. LE GERANT.
--	--	--	--	--	---

ANNONCES LEGALES & APPELS D’OFFRES

DELECLUSE AND CAREL AU CAPITAL DE 500.000 DH SIEGE SOCIAL BD CADITAZI ELALIA MOHAMMEDIA AVIS DE CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDIANIERE ANNUELLE DES ASSOCIES DU 30 JUIN 2026 A 16H15 Mesdames et Messieurs Nous venons par la présente vous informés que vous êtes convoqués à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui aura lieu le 30 juin 2026 au siège social e la société à 16 H15, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant : 1-Lecture du rapport du Gérant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2025. 2-Approbation des comptes 3-Affectation des résultats et quitus donné aux Gérants 4-Questions diverses 5-Pouvoir pour effectuer les formalités légales. Projet de texte des résolutions Première résolution L'assemblée générale après avoir entendu le rapport du Gérant l' approuve dans toute leur partie Elle approuve les comptes et les états de synthèses et les inventaires de l'exercice clos le 31 Décembre 2025 tels qu'ils ont été présenté et donne quitus au Gérant pour la gestion de l'exercice écoulé Deuxième Résolution L'Assemblée générale constate que l'exercice clos le 31 Décembre 2025 fait apparaitre une perte qu'elle décide de porter à nouveau. Quatrième Résolution Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une copie certifié conforme du présent procès verbal pour les formalités prévus par la loi. LE GERANT.	DOMAINE AGRICOLE BIOUGRA SARL AU CAPITAL DE 100.000 DH SIEGE SOCIAL KM 11.5 AUTOROUTE CASA RABAT AIN SEBAA CASABLANCA AVIS DE CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDIANIERE ANNUELLE DES ASSOCIES DU 30 JUIN 2026 A 16H30 Mesdames et Messieurs Nous venons par la présente vous informés que vous êtes convoqués à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui aura lieu le 30 juin 2026 au siège social e la société à 16 H30, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant : 1-Lecture du rapport du Gérant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2025. 2-Approbation des comptes 3-Affectation des résultats et quitus donné aux Gérants 4-Questions diverses 5-Pouvoir pour effectuer les formalités légales. Projet de texte des résolutions Première résolution L'assemblée générale après avoir entendu le rapport du Gérant l' approuve dans toute leur partie Elle approuve les comptes et les états de synthèses et les inventaires de l'exercice clos le 31 Décembre 2025 tels qu'ils ont été présenté et donne quitus au Gérant pour la gestion de l'exercice écoulé Deuxième Résolution L'Assemblée générale constate que l'exercice clos le 31 Décembre 2025 fait apparaitre une perte qu'elle décide de porter à nouveau. Quatrième Résolution Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une copie certifié conforme du présent procès verbal pour les formalités prévus par la loi. LE GERANT.	SCI MY MAHFOUD AU CAPITAL DE 1.010.000 DH SIEGE SOCIAL QUARTIER SIDI SAID MEKNES AVIS DE CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDIANIERE ANNUELLE DES ASSOCIES DU 30 JUIN 2026 A 17H00 Mesdames et Messieurs Nous venons par la présente vous informés que vous êtes convoqués à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui aura lieu le 30 juin 2026 au siège social e la société à 17H, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant : 1-Lecture du rapport du Gérant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2025. 2-Approbation des comptes 3-Affectation des résultats et quitus donné aux Gérants 4-Questions diverses 5-Pouvoir pour effectuer les formalités légales. Projet de texte des résolutions Première résolution L'assemblée générale après avoir entendu le rapport du Gérant l' approuve dans toute leur partie Elle approuve les comptes et les états de synthèses et les inventaires de l'exercice clos le 31 Décembre 2025 tels qu'ils ont été présenté et donne quitus au Gérant pour la gestion de l'exercice écoulé Deuxième Résolution L'Assemblée générale constate que l'exercice clos le 31 Décembre 2025 fait apparaitre une perte qu'elle décide de porter à nouveau. Quatrième Résolution Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une copie certifié conforme du présent procès verbal pour les formalités prévus par la loi. LE GERANT.	SCI ABDESSELAM AU CAPITAL DE 10.000 DH SIEGE SOCIAL QUARTIER SIDI SAID MEKNES AVIS DE CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDIANIERE ANNUELLE DES ASSOCIES DU 30 JUIN 2026 A 17H30 Mesdames et Messieurs Nous venons par la présente vous informés que vous êtes convoqués à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui aura lieu le 30 juin 2026 au siège social e la société à 17H30, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant : 1-Lecture du rapport du Gérant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2025. 2-Approbation des comptes 3-Affectation des résultats et quitus donné aux Gérants 4-Questions diverses 5-Pouvoir pour effectuer les formalités légales. Projet de texte des résolutions Première résolution L'assemblée générale après avoir entendu le rapport du Gérant l' approuve dans toute leur partie Elle approuve les comptes et les états de synthèses et les inventaires de l'exercice clos le 31 Décembre 2025 tels qu'ils ont été présenté et donne quitus au Gérant pour la gestion de l'exercice écoulé Deuxième Résolution L'Assemblée générale constate que l'exercice clos le 31 Décembre 2025 fait apparaitre une perte qu'elle décide de porter à nouveau. Quatrième Résolution Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une copie certifié conforme du présent procès verbal pour les formalités prévus par la loi. LE GERANT.	SCI ZENATA PLAISANCE AU CAPITAL DE 140.000 DH SIEGE SOCIAL 582 ROUTE DE MEDIOUNA CASABLANCA AVIS DE CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDIANIERE ANNUELLE DES ASSOCIES DU 30 JUIN 2026 A 18H00 Mesdames et Messieurs Nous venons par la présente vous informés que vous êtes convoqués à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui aura lieu le 30 juin 2026 au siège social e la société à 18H, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant : 1-Lecture du rapport du Gérant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2025. 2-Approbation des comptes 3-Affectation des résultats et quitus donné aux Gérants 4-Questions diverses 5-Pouvoir pour effectuer les formalités légales. Projet de texte des résolutions Première résolution L'assemblée générale après avoir entendu le rapport du Gérant l' approuve dans toute leur partie Elle approuve les comptes et les états de synthèses et les inventaires de l'exercice clos le 31 Décembre 2025 tels qu'ils ont été présenté et donne quitus au Gérant pour la gestion de l'exercice écoulé Deuxième Résolution L'Assemblée générale constate que l'exercice clos le 31 Décembre 2025 fait apparaitre une perte qu'elle décide de porter à nouveau. Quatrième Résolution Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une copie certifié conforme du présent procès verbal pour les formalités prévus par la loi. LE GERANT.	SOCIETE MAROCAINE DE FOURNITURES ET DE TRAVAUX INDUSTRIELS ET MARINS (MARFOTIMA) SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 600.000 DH SIEGE SOCIAL 24-25 RUE LAYARIS VERGER, ANGLE CHARIAA IBN TACHEFINE CASABLANCA AVIS DE CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES DU 30 JUIN 2026 A 15H45 Mesdames et Messieurs Nous venons par la présente vous informés que vous êtes convoqués à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui aura lieu le 30 juin 2026 au siège social de la société HMMA GROUP à 15H45, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant : 1-Lecture du rapport du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2025. 2-Approbation des comptes 3-Affectation des résultats et quitus donné aux Administrateurs 4-Le cas échéant examen des conventions découlant de l'article 56 de la loi 17/95 5-Questions diverses 6-Pouvoir pour effectuer les formalités légales. Projet de texte des résolutions Première résolution L'assemblée générale après avoir entendu le rapport du conseil d'Administration et la lecture du rapport du commissaire aux comptes les approuve dans toute leur partie Elle approuve les comptes et les états de synthèses et les inventaires de l'exercice clos le 31 Décembre 2025 tels qu'ils ont été présenté et donne quitus au conseil d'Administration pour la gestion de l'exercice écoulé Deuxième Résolution L'Assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice clos au 31 Décembre 2025 au report à nouveau. Troisième résolution : L'Assemblée Générale après avoir entendu les explications du Président du conseil d'Administration prend acte de ce qui lui a été spécialement rendu compte des opérations visées aux articles 56 à 59 relatives aux sociétés anonymes à conseil d'administration de la loi 17/95 telle que modifiée et complétée par la loi 20-05 et son décret d'application dans lesquelles les administrateurs auraient un intérêt direct ou indirect. Elle renouvelle aux administrateurs pour l'exercice 2025 en tant que de besoin l'autorisation de passer de telles opérations conventions ou marchés. L'assemblée générale décide de donner quitus de son mandat aux commissaires aux comptes Cinquième résolution Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une copie certifié conforme du présent procès verbal pour les formalités prévus par la loi. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.
CHIMICOLOR PAINTS SARL AU CAPITAL DE 100.000 DH SIEGE SOCIAL KM 11.5 AUTOROUTE CASA RABAT AIN SEBAA CASABLANCA AVIS DE CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDIANIERE ANNUELLE DES ASSOCIES DU 30 JUIN 2026 A 16H30 Mesdames et Messieurs Nous venons par la présente vous informés que vous êtes convoqués à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui aura lieu le 30 juin 2026 au siège social e la société à 16 H30, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant : 1-Lecture du rapport du Gérant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2025. 2-Approbation des comptes 3-Affectation des résultats et quitus donné aux Gérants 4-Questions diverses 5-Pouvoir pour effectuer les formalités légales. Projet de texte des résolutions Première résolution L'assemblée générale après avoir entendu le rapport du Gérant l' approuve dans toute leur partie Elle approuve les comptes et les états de synthèses et les inventaires de l'exercice clos le 31 Décembre 2025 tels qu'ils ont été présenté et donne quitus au Gérant pour la gestion de l'exercice écoulé Deuxième Résolution L'Assemblée générale constate que l'exercice clos le 31 Décembre 2025 fait apparaitre une perte qu'elle décide de porter à nouveau. Quatrième Résolution Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une copie certifié conforme du présent procès verbal pour les formalités prévus par la loi. LE GERANT.	SCI MY BRAHIM AU CAPITAL DE 1.010.000 DH SIEGE SOCIAL QUARTIER SIDI SAID MEKNES AVIS DE CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDIANIERE ANNUELLE DES ASSOCIES DU 30 JUIN 2026 A 16H45 Mesdames et Messieurs Nous venons par la présente vous informés que vous êtes convoqués à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui aura lieu le 30 juin 2026 au siège social e la société à 16 H45, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant : 1-Lecture du rapport du Gérant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2025. 2-Approbation des comptes 3-Affectation des résultats et quitus donné aux Gérants 4-Questions diverses 5-Pouvoir pour effectuer les formalités légales. Projet de texte des résolutions Première résolution L'assemblée générale après avoir entendu le rapport du Gérant l' approuve dans toute leur partie Elle approuve les comptes et les états de synthèses et les inventaires de l'exercice clos le 31 Décembre 2025 tels qu'ils ont été présenté et donne quitus au Gérant pour la gestion de l'exercice écoulé Deuxième Résolution L'Assemblée générale constate que l'exercice clos le 31 Décembre 2025 fait apparaitre une perte qu'elle décide de porter à nouveau. Quatrième Résolution Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une copie certifié conforme du présent procès verbal pour les formalités prévus par la loi. LE GERANT.	SCI SAID AU CAPITAL DE 1.010.000 DH SIEGE SOCIAL QUARTIER SIDI SAID MEKNES AVIS DE CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDIANIERE ANNUELLE DES ASSOCIES DU 30 JUIN 2026 A 17H15 Mesdames et Messieurs Nous venons par la présente vous informés que vous êtes convoqués à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui aura lieu le 30 juin 2026 au siège social e la société à 17H15, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant : 1-Lecture du rapport du Gérant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2025. 2-Approbation des comptes 3-Affectation des résultats et quitus donné aux Gérants 4-Questions diverses 5-Pouvoir pour effectuer les formalités légales. Projet de texte des résolutions Première résolution L'assemblée générale après avoir entendu le rapport du Gérant l' approuve dans toute leur partie Elle approuve les comptes et les états de synthèses et les inventaires de l'exercice clos le 31 Décembre 2025 tels qu'ils ont été présenté et donne quitus au Gérant pour la gestion de l'exercice écoulé Deuxième Résolution L'Assemblée générale constate que l'exercice clos le 31 Décembre 2025 fait apparaitre une perte qu'elle décide de porter à nouveau. Quatrième Résolution Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une copie certifié conforme du présent procès verbal pour les formalités prévus par la loi. LE GERANT.	SCI MOHAMMED AU CAPITAL DE 10.000 DH SIEGE SOCIAL QUARTIER SIDI SAID MEKNES AVIS DE CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDIANIERE ANNUELLE DES ASSOCIES DU 30 JUIN 2026 A 17H45 Mesdames et Messieurs Nous venons par la présente vous informés que vous êtes convoqués à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui aura lieu le 30 juin 2026 au siège social e la société à 17H45, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant : 1-Lecture du rapport du Gérant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2025. 2-Approbation des comptes 3-Affectation des résultats et quitus donné aux Gérants 4-Questions diverses 5-Pouvoir pour effectuer les formalités légales. Projet de texte des résolutions Première résolution L'assemblée générale après avoir entendu le rapport du Gérant l' approuve dans toute leur partie Elle approuve les comptes et les états de synthèses et les inventaires de l'exercice clos le 31 Décembre 2025 tels qu'ils ont été présenté et donne quitus au Gérant pour la gestion de l'exercice écoulé Deuxième Résolution L'Assemblée générale constate que l'exercice clos le 31 Décembre 2025 fait apparaitre une perte qu'elle décide de porter à nouveau. Quatrième Résolution Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une copie certifié conforme du présent procès verbal pour les formalités prévus par la loi. LE GERANT.	SCI MESKLE AU CAPITAL DE 820.000 DH SIEGE SOCIAL 7 RUE MOULAZIM NEHKILI AHMED EX AVIATEUR VITALIS CASABLANCA AVIS DE CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDIANIERE ANNUELLE DES ASSOCIES DU 30 JUIN 2026 A 18H30 Mesdames et Messieurs Nous venons par la présente vous informés que vous êtes convoqués à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui aura lieu le 30 juin 2026 au siège social e la société à 18H30, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant : 1-Lecture du rapport du Gérant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2025. 2-Approbation des comptes 3-Affectation des résultats et quitus donné aux Gérants 4-Questions diverses 5-Pouvoir pour effectuer les formalités légales. Projet de texte des résolutions Première résolution L'assemblée générale après avoir entendu le rapport du Gérant l' approuve dans toute leur partie Elle approuve les comptes et les états de synthèses et les inventaires de l'exercice clos le 31 Décembre 2025 tels qu'ils ont été présenté et donne quitus au Gérant pour la gestion de l'exercice écoulé Deuxième Résolution L'Assemblée générale constate que l'exercice clos le 31 Décembre 2025 fait apparaitre une perte qu'elle décide de porter à nouveau. Quatrième Résolution Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une copie certifié conforme du présent procès verbal pour les formalités prévus par la loi. LE GERANT.	

*Pour vos
Annonces*

*Contactez
Tél.:
0522.83.83.96*

ANNONCES LEGALES & APPELS D’OFFRES

" CAPDC MAROC " SARL AU SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 200.000,00 DH SIEGE SOCIAL : AVENUE ATTIBE MAHAJ RIAD CENTER 5 ETAGE BATIMENT 7 ET 8 HAY RIAD RABAT Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale en date du 13 Juin 2024, il a été constaté et décidé ce qui suit : - Changement de la dénomination sociale " CAPDC MAROC " par " BS DC MAROC " Le dépôt légal a été effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Rabat le 27 Septembre 2024, sous le numéro 183174. MAJIDI CONSULTING S.A.R.L.A.U CONSTITUTION Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 13/04/2026 à Casablanca, il a été constitué une société S.A.R.L.A.U, ayant les caractéristiques suivantes: 1) LA DENOMINATION : *MAJIDI CONSULTING* sarl au. 2) SIEGE SOCIAL: RESIDENCE LE PRINTEMPS 96 BOULEVARD ANFA ETAGE 7 APT 71 CASABLANCA. 3) L'OBJET SOCIAL : La société a pour objet : "Conseil de gestion. 4) CAPTIAL SOCIAL : fixé à (100.000,00) DH divisé en Mille (1000) parts sociales, de 100 Dhs chacune repartit comme suit : Monsieur MAJIDI YOUSSEF 100.000,00 DHS. 5) LA GERANCE : La société est gérée et administrée par : Monsieur MAJIDI YOUSSEF nommé gérant pour une durée illimitée. 6) LA DUREE : 99 années à compter du jour de sa constitution définitive. Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de Commerce de Casablanca. R.C. n° : 734203. MOODNEX S.A.R.L.A.U CONSTITUTION Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 05/03/2026 à Casablanca, il a été constitué une société S.A.R.L.A.U, ayant les caractéristiques suivantes: 1) LA DENOMINATION : *MOODNEX * sarl au. 2) SIEGE SOCIAL: RESIDENCE LE PRINTEMPS 96 BOULEVARD ANFA ETAGE 7 APT 71 CASABLANCA. 3) L'OBJET SOCIAL : La société a pour objet : " Conseil de gestion. 4) CAPTIAL SOCIAL : fixé à (100.000,00) DH divisé en Mille (1000) parts sociales, de 100 Dhs chacune repartit comme suit : Madame Habiba ARSMOUK 100.000,00 DHS. 5) LA GERANCE : La société est gérée et administrée par : Madame Habiba ARSMOUK nommée gérante pour une durée illimitée. 6) LA DUREE : 99 années à compter du jour de sa constitution définitive. Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de Commerce de Casablanca. R.C. n° : 734195. SANALI SARL AU CAPITAL SOCIAL DE 1.000.000,00 DIRHAMS SIEGE SOCIAL : 13, RUE AUGUSTIN SOURZAC, CASABLANCA REGISTRE DU COMMERCE : 137257 IDENTIFIANT FISCAL : 1600876 TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL I) Aux termes des délibérations de l'Assemblée	Générale Extraordinaire tenue le 23/02/2026, l'associé unique décide le transfert du siège social de la société de 13, RUE AUGUSTIN SOURZAC, CASABLANCA, à la nouvelle adresse suivante : 378, BOULEVARD AMBASSADEUR BEN AICHA - CASABLANCA. L'article 4 des statuts des statuts a été modifié en conséquence. II) Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal du Commerce de Casablanca le 25/05/2026 s/n°1026634. FIDUSMAN AVIS DE CONSTITUTION DE SOCIETE MEZAMZA SARL AU SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE ASSOCIE UNIQUE Constitution d'une SARL AU Aux termes d'un ASSP enregistré à Berrechid Le 29/04/2026. Il a été établi les statuts d'une SARL AU dont les caractéristiques suivantes : Dénomination : MEZAMZA SARL AU. Objet : Travaux de construction . Siege social : BD MOHAMED V DIOR ESSAFI N 47 ETG 03 BERRECHID. Capital : 100.000, 00 dhs. Apports : Mr. EN-NOURY SAID 1000 PARTS SOCIALE (Mille parts sociale). TOTAL 1000 PARTS SOCIALE Mille parts sociales. gérance : Mr. EN-NOURY SAID pour une durée illimitée. le dépôt légal : 719 il a été effectuée au Secrétariat du Greffier de Tribunal de 1ere Instance de Berrechid. POUR EXTRAIT ET MENTION AVIS DE PUBLICITE CONSTITUTION DE SOCIETE I/ Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Casablanca du 20.05.2026, il a été formé par : Mme Sandrine Hélène COUTURIER, Nationalité Française, Demeurant en - France, Rue Ybry, Neuilly-Sur-Seine. Une société à responsabilité limitée d'Associé Unique dont les caractéristiques sont les suivantes : DENOMINATION : ACS WORLDWIDE CONSULTING OBJET SOCIAL : La société a pour objet tant au Maroc qu'à l'étranger : -Le Conseil aux Entreprises. -L'organisation des Entreprises. -L'étude de tout dossier d'investissement. -L'étude de tout projet industriel ou commercial. -L'étude de marché. -Les études management pour toutes entreprises privées. -La formation dans le domaine du management. -La création et l'exploitation d'agences, de bureaux, de dépôts pour faciliter la réalisation de l'objet social. -La passation et l'exécution de tous marchés publics ou privés concernant lesdites activités. La création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, usines, ateliers se rapportant à l'une ou à l'autre des activités spécifiées. -La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets concernant ces activités pour le compte exclusif de la société et non pour les tiers. -La participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations se rapportant à ladite activité, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de commandite, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance ou d'association en participation ou autrement. Et plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières et financières, se rattachant directement ou indirectement	aux objets précités, ou susceptibles d'en favoriser la réalisation et le développement, ainsi que toute participation directe ou indirecte, sous quelque forme que ce soit, dans les entreprises poursuivant des buts similaires ou connexes SIEGE SOCIAL : - CASABLANCA - 12, RUE SABRI BOUJEMAA 1er ETAGE APT N° 6- CAPITAL SOCIAL : Le capital social est fixé à la somme de DIX MILLE (10.000,00) DIRHAMS. Il est divisé en CENT (100) parts sociales de CENT (100) DIRHAMS chacune, souscrites en totalité, intégralement libérées et attribuées à l'associé-unique : Mr Franck Eric BERAT. ANNEE SOCIALE : Du 1er Janvier au 31 Décembre. Le premier exercice se terminant le 31 Décembre 2026. GERANCE : Est nommé en qualité de Gérant-Unique pour une durée illimitée : Mr Franck Eric BERAT. DUREE : 99 années à compter du jour de sa constitution définitive, sauf dissolution anticipée ou prorogation. II/ Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de Commerce de Casablanca le 15.06.2026 sous numéro 1029124. III/ La société est immatriculée au registre de commerce de Casablanca le 15.06.2026 sous numéro 734685. "MORACI ", SARL CESSION DES PARTS Aux termes d'un ASSP du 05/06/2026 à Casablanca, La collectivité des associés approuve la cession des parts sociales comme suit : -La société "REVIMO" SARL Cède à La société "OPALINAS" sarl qui accepte 990 Parts Sociales -Monsieur YOUSSEF LAMYASSAR, Cède à Monsieur ALI HASSAN ABBAS ABBAS qui accepte 10 Parts Sociales la nouvelle répartition du capital de la société "MORACI" SARL qui sera composée comme suit : La société "OPALINAS" SARL 990 Parts Sociales Monsieur ALI HASSAN ABBAS ABBAS 10 Parts Sociales TOTAL 1 000 Parts Sociales La démission de Monsieur YOUSSEF LAMYASSAR de ses fonctions de gérance et la Nomination du nouveau gérant unique Monsieur ALI HASSAN ABBAS ABBAS. Dépôt LEGAL a été effectué au Tribunal de commerce de Casablanca, le 15 JUIN 2026 sous le N°1029199 "MORACITE", SARL CESSION DES PARTS Aux termes d'un ASSP du 05/06/2026 à Casablanca, La collectivité des associés approuve la cession des parts sociales comme suit : -La société "REVIMO" SARL Cède à La société "OPALINAS" sarl qui accepte 990 Parts Sociales -Monsieur YOUSSEF LAMYASSAR, Cède à Monsieur ALI HASSAN ABBAS ABBAS qui accepte 10 Parts Sociales la nouvelle répartition du capital de la société "MORACITE" SARL qui sera composée comme suit : La société "OPALINAS" SARL 990 Parts Sociales Monsieur ALI HASSAN ABBAS ABBAS 10 Parts Sociales TOTAL 1 000 Parts Sociales La démission de Monsieur YOUSSEF LAMYASSAR de ses fonctions de gérance et la Nomination du nouveau gérant unique Monsieur ALI HASSAN ABBAS ABBAS. Dépôt LEGAL a été effectué au Tribunal de commerce de Casablanca, le 15 JUIN 2026 sous le N°1029197	NOVARESIN SA CREATION D'UNE SA Aux termes d'un A.S.S.P daté du 31/03/2026 à CASABLANCA, il a été établi les statuts d'une SA dont les caractéristiques sont les suivantes : DENOMINATION : NOVARESIN SA OBJET SOCIAL : Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base SIEGE SOCIAL : Sidana 3, Allée des Orchidées, Ain Sebaâ, Casablanca CAPITAL SOCIAL : 300.000,00 DHS, divisé en 3000 Parts. DUREE : fixée à 99 ans, Mr ABED CHAGAR : Président du conseil d'administration Directeur général La société COLORADO S.A Représentée par Mme. MERIEME LOTFI : administrateur M. ISMAIL BERRADA : Administrateur M. SOLEIMAN BERRADA : Administrateur Mme. SOPHIA BERRADA : Administrateur DEPOT LEGAL : A été effectué au Tribunal de Commerce de CASABLANCA, le 26 MAI 2026 Sous le N° 1026759, immatriculée sous le N° 732333. JG COMPTA S.A.R.L SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 100 000 DH SIEGE SOCIAL : 10, RUE LIBERTE, 3^{ème} ETAGE, APPARTEMENT 5 - CASABLANCA Aux termes d'un acte sous seing privé, enregistré à Casablanca le 05 Mai 2026, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée, entre les soussignés : 1.Mme WEN YANPING, née le 01.06.1986, de nationalité Chinoise, demeurant à Casablanca, 24 rue Mostapha El Manfalouti, titulaire de Carte de résidence n° 3432014G ; 2.Mme Salma EL HIBA, née le 17.11.1991, de nationalité Marocaine, demeurant à Bouskoura Golf City, Villa 118, La Ville verte, titulaire de C.I.N n° BE839174 ; 3.MR Lhabib EL HIBA, né le 01.01.1953 à Yousseoufia, de nationalité Marocaine, demeurant à Casablanca, 4, rue El Yarmouk, Racine, titulaire de C.I.N n° B289311 ; 4.Mr Franck Kévin GASPARD, né le 15 septembre 1990, de nationalité Française, demeurant à Bouskoura Golf City, Villa 118, Ville verte, titulaire de la carte de résidence n° 302211U. Les caractéristiques de cette société sont les suivantes : DENOMINATION : JG COMPTA S.A.R.L OBJET : La Société a pour objet, tant au Maroc ou à l'étranger : -Le conseil, l'assistance et l'accompagnement dans les domaines juridique, fiscal, comptable, social et de management et en général sur toutes questions d'organisation et de gestion touchant la vie de l'entreprise ; -L'accompagnement, l'orientation, l'information, le conseil et l'assistance des entreprises dans la réalisation de leurs projets industriels, commerciaux ou de services au Maroc ou à l'étranger ; -Toutes études financières, économiques ainsi que l'élaboration et le suivi de dossiers d'investissement, de demande de crédit, toutes études de faisabilité de projets industriels et commerciaux ; Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, techniques, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement aux objets précités ou susceptibles de favoriser ou de faciliter le développement et la réalisation de l'activité sociale. SIEGE SOCIAL: 10, RUE LIBERTE, 3^{ème} ETAGE, APPARTEMENT 5 - CASABLANCA.	DUREE : La durée de la société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf (99) années à compter son immatriculation au registre du commerce, sauf les cas de prorogation ou Dissolution anticipée. CAPITAL SOCIAL : Le capital social s'élève à 100 000 DH. Il est divisé en 1 000 parts sociales de 100 DHchacune, réparties comme suit : 1.MME WEN YANPING 500 PARTS 2.Mme Salma EL HIBA 200 PARTS 3.MR Lhabib EL HIBA 100 PARTS 4.Mr Franck Kévin GASPARD 200 PARTS Total 1 000 PARTS GERANCE : sont nommés Gérantes de la société pour une durée illimitée : *MME WEN YANPING, NEE LE 01.06.1986, DE NATIONALITE CHINOISE, DEMEURANT A CASABLANCA, 24 RUE MOSTAPHA EL MANFALOUTI, TITULAIRE DE CARTE DE RESIDENCE N° 3432014G ; *MME SALMA EL HIBA, NEE LE 17.11.1991 A YOUSOUFIA, DE NATIONALITE MAROCAINE, DEMEURANT A CASABLANCA, BOUSKOURA GOLF CITY VILLA 118, LA VILLE VERTE, TITULAIRE DE C.I.N N° BE839174; Mme WEN YANPING et Mme Salma EL HIBA exerceront leurs pouvoirs séparément, conformément aux. Dispositions de l'article 15 ci-dessus. ANNEE SOCIALE : l'année commence le 1^{er} Janvier et se termine le 31 Décembre. Le dépôt légal a été effectué auprès du tribunal de commerce de Casablanca le 05 juin 2026, sous le n° 1027705, et immatriculée au registre de commerce de Casablanca sous le n° 733187. "LARGO NEGOCE" SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE D'ASSOCIE UNIQUE AU CAPITAL DE 100.000,00 DIRHAMS SIEGE SOCIAL : CASABLANCA- 46 BD ZERKTOUNI, 2^{ème} ETAGE APPT N°6 RC. CASABLANCA N° 734801 CONSTITUTION D'UNE SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE D'ASSOCIE UNIQUE I- Aux termes d'un acte sous - seing privé, établi en date du 05 juin 2026, il a été formé une société à responsabilité limitée d'Associée unique aux caractéristiques suivantes : -DENOMINATION SOCIALE: "LARGO NEGOCE" -FORME JURIDIQUE: S.A.R.L D'ASSOCIE UNIQUE - OBJET: - Le négoce, l'import et l'export. - DUREE: 99 ans. - SIEGE SOCIAL: CASABLANCA - 46 BD ZERKTOUNI, 2^{ème} ETAGE APPT N°6 - CAPITAL: 100.000,00 DHS divisés en 1.000 parts sociales de 100,00 DH chacune. - ASSOCIE UNIQUE : M. Mohamed LARGO, de nationalité marocaine, né le 02/08/2004 à CASABLANCA, demeurant à CASABLANCA - RUE NIZAR EL ABIDI ET GRC N°3 BOURGOGNE, et titulaire de la CIN N° BE939532.....Propriétaire de ...1000 parts sociales. - GERANCE: est nommé gérant unique M. Mohamed LARGO, pour une durée illimitée ANNEE SOCIALE :1^{er} janvier au 31 décembre. - AFFECTATION RESULTAT: * 5% à la réserve légale. * le reliquat à la disposition de l'associé unique. - GREFFE DU TRIBUNAL: Tribunal de Commerce de CASABLANCA. II- Le dépôt légal a été effectué au Greffe du tribunal de Commerce de CASABLANCA, le 15 juin 2026, sous le numéro:1029200. POUR EXTRAIT ET MENTION LA GERANCE
---	---	--	--	---